

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS BIOGAZAUNAIS sur la commune principale de l'AIOT La Courgeonnais 44110 SOUDAN.

La référence de votre dossier est A-4-IBS406RX6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/02/2024 à 10h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41814912600017**

Organisme : **ABC AGRI BATI CONCEPT**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **98391382300016**

Raison sociale **BIOGAZAUNAIS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

La Courgeonnais

44110 SOUDAN

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS BIOGAZAUNAIS**

Description des activités :

Le GAEC de la Cour est une exploitation agricole spécialisée dans l'élevage de vaches laitières.

Afin de diversifier l'activité de l'exploitation et ses revenus, tout en valorisant les effluents d'élevage, les exploitants souhaitent aujourd'hui mettre en place une unité de méthanisation. La SAS BIOGAZAUNAIS a été créée dans le cadre de ce projet. Les intrants qui seront incorporés dans l'unité seront du lisier et du fumier produits par les animaux du GAEC, du maïs et des intercultures (CIVEs). Le projet consiste en la mise en place d'une unité de méthanisation. Elle sera composée d'un digesteur, d'une fosse de stockage pour le digestat, de silos pour le stockage des intrants, de locaux techniques, d'un bassin de confinement des eaux pluviales et de différents équipements (trémie d'incorporation, pont bascule, torchère...). Une zone de rétention sous forme de merlon sera mise en place afin de garantir la retenue du digestat en cas de rupture d'une des fosses. Le digestat produit sera stocké dans la fosse en projet avant d'être acheminé vers les parcelles d'épandage. Le biogaz produit sera épuré avant d'être dirigé vers le réseau de gaz existant. L'exploitation sera une installation classée pour la protection de l'environnement sous le régime de la déclaration pour la rubrique n°2781 pour 29,9 tonnes/jour.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La Courgeonnais

44110 SOUDAN

X : 375791

Y : 6746697

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29.9 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Digestat brut

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
044003600	GAEC DE LA COUR	1 à 36
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 302		
Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 39935		
A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 0		
A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 39935		
B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) 39935		
B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0		
Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 4		

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Emballage = recyclage

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Une réserve incendie sous forme de poche souple de 120 m3 sera mise en place sur le site.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
5 extincteurs

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)